



Fuite d' eau dans les communs

Par **Chlem73**, le **30/10/2015 à 11:35**

Bonjour,

Nous avons une fuite d'eau de notre plafond depuis 5 ans et nous avons fait les différentes démarches pour résoudre le problème :

- * Déclaration de sinistres (4 fois depuis 2010)
- * Nombreuses visites de plombiers mandaté par le syndic : Fuite "trouvée" et "réparée" en 2014 (appartement du dessus), nouvelle fuite en 2015...
- * Dernière visite d'un plombier en Octobre 2015 => Pas de fuite trouvé mais Rapport indiquant que des recherches complémentaires doivent être faites pour identifier la fuite (3ème étage de la copropriété, autres recherches dans les communs,...).
- * En parallèle RV chez moi avec l' expert de notre assureur + Syndic (qui n' est pas venu au RV).
- * Suite RV : Message au syndic pour étendre les recherches (expert en cc du mail).

Concrètement je pense que la fuite n'a pas été identifié par les différents plombier qui sont venus. L'eau continue de couler de temps en temps (la nuit, +/- 1 fois par semaine, encore + souvent les jours de pluie).Les murs de la copropriétés présentent des cloques (infiltrations confirmées par l' expert)

Comment faire pour contraindre mon syndic de prendre notre problème à bras le corps et faire les démarches nécessaires à la résolution de ce problème ?

Merci d' avance pour vos conseils.

Par **squier**, le **31/10/2015 à 11:47**

Bonjour,

A votre place, je relancerai dare-dare votre assureur avec un nouveau constat de dégâts des eaux afin que son expert revienne

Il devrait activer l'assurance recours contre votre syndic Ca va le faire bouger

Bon courage